

Colloque Strasbourg – Discours de Karine Lebon - Enfants de la Creuse - Vendredi 6 décembre 2024

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Chers représentants de la Fondation Guido Fluri,
Chers membres de l'Association Initiative Justice,
Mesdames et Messieurs,

Vous les survivants, vous les combattants, vous les courageux. Vous n'êtes plus seuls. Ensemble nous ferons caisse de résonance à travers toute l'Europe, enfin.

C'est avec émotion que je m'exprime à la suite d'une des personnes les plus valeureuses que j'ai eu l'honneur de rencontrer dans mes fonctions de députée.

Chère Marie-Germaine,
Ton abnégation à toute épreuve est le plus bel exemple que tu puisses donner à toutes celles et tous ceux qui luttent pour leurs droits et pour leurs libertés.

Par tes mots, tu as su nous toucher au plus profond de notre être. En te faisant la porte-parole des survivants de cette page obscure de l'histoire française, tu permets sans relâche d'éviter qu'elle ne sombre dans l'oubli.

Car oui, vous êtes encore des centaines. Des centaines à lutter au quotidien pour connaître vos histoires. Des centaines à vous demander comment la France, le pays des droits de l'Homme, a pu autoriser et mettre en place une politique aussi abjecte et inhumaine. Des centaines à vous interroger sur la manière dont notre pays a pu sombrer à ce point dans le déshonneur.

Mesdames et Messieurs, le scandale des enfants dits de La Creuse nous hante depuis des décennies. La douleur et l'impuissance de toutes ces familles réunionnaises résonnent encore aujourd'hui comme ce qu'un État peut faire de pire à l'égard de ses concitoyens.

La transplantation organisée et l'enlèvement de bébés, d'enfants et d'adolescents réunionnais répondaient à un seul objectif : le repeuplement du vide français. Ils ont été arrachés à leurs familles et envoyés à 10 000 km, comme de simples biens que l'on exportait. Le vide démographique a vite laissé place au vide de l'Humanité.

En trompant volontairement les parents, la stratégie du mensonge et de la dissimulation a porté ses fruits. La promesse de l'aller-retour a laissé place à la réalité de l'aller simple. La promesse d'une meilleure vie a laissé place à la réalité de l'exploitation et du malheur, pour une grande partie d'entre eux.

À une époque où le racisme était la norme, l'accueil de petits Français de couleurs différentes n'a pas pu échapper à la violence. Esclavage, maltraitements et aliénation étaient au cœur d'une mécanique bien organisée.

Les expériences vécues par ces enfants déracinés sont toutes uniques. Les récits effrayants démontrent l'émotion qui règne encore aujourd'hui dans le cœur des survivants. Pourtant, encore bien trop de ces enfants ne connaissent pas leur histoire.

Le sujet des enfants de la Creuse, placés sous la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance, est éminemment politique. Nos institutions ont failli. Notre gouvernement a dissimulé et laissé faire. La France a abandonné ses valeurs.

L'aide sociale à l'enfance est depuis trop longtemps une institution déficiente. Encore aujourd'hui de trop nombreux enfants souffrent d'une organisation et d'un fonctionnement défaillants.

L'Assemblée nationale française a franchi une première étape en 2014 en adoptant une résolution visant à reconnaître le fait que « l'Etat a manqué à sa responsabilité morale ». Cette reconnaissance est toutefois largement insuffisante. L'Etat français a volontairement fait preuve d'irresponsabilité morale. L'Etat français a commis une faute immorale.

Les paroles du président Macron selon lesquelles cette faute aurait aggravé la détresse des enfants qu'elle souhaitait aider, démontrent que le fantasme d'une autorité bienveillante survit encore aujourd'hui. C'est ce fantasme, ce mensonge inscrit dans notre roman national que le politique doit aujourd'hui combattre. Parce que les paroles du président ne valent pas excuses.

La réticence de l'Etat français, et de tous les États en général, à reconnaître leur responsabilité dans ces fautes impardonnables interroge. Les autorités politiques se voilent la face, prétendent que ce qui appartient au passé doit être oublié. Après tout, il n'est rien de plus efficace en politique que de mettre la poussière sous le tapis et faire l'autruche.

Et bien ce n'est pas ma conception de la politique. Il faut avoir le courage d'apporter aux survivants des réponses et de leur concéder les justes réparations auxquelles ils devraient tous avoir droit.

La Suisse l'a fait. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est exprimée. La Cour européenne des Droits de l'Homme a rendu sa décision. Tous les feux sont au vert. L'Etat français, membre du Conseil de l'Europe, ne peut pas avoir d'autre choix que de respecter le droit international.

L'exemple de l'action de Guido Fluri en Suisse doit être notre guide. La réparation aux victimes doit être notre unique boussole. Seule la loi permettra enfin d'offrir une victoire inconditionnelle aux survivants et aux descendants de victimes dont les souffrances resteront à jamais gravées dans la mémoire collective.

Guido Fluri n'est pas seulement parvenu à faire évoluer le droit. Il a réussi à mobiliser tout un pays, des citoyennes et des citoyens prêts à accepter et à reconnaître l'histoire de leur nation. Car lorsque le politique se perd, le peuple est capable de lui montrer le chemin.

La loi suisse adoptée est l'image de la représentation populaire.

Je remercie bien évidemment la Fondation Guido Fluri qui nous accompagne dans ce combat, ainsi que l'association Initiative Justice. Je remercie la délégation suisse de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de placer ce sujet au cœur des problématiques européennes. Je remercie également toutes les associations, tous les survivants, qui ont accepté d'y participer et qui nous prouvent que partout en Europe des crimes ont été commis, et que partout la voix des enfants doit être entendue.

Je déposerai dans une semaine à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à accorder de justes réparations aux enfants réunionnais dits de la Creuse, que j'ai pu travailler avec différents survivants.

Elle comporte 4 articles et vise trois réparations :

- Réparation symbolique d'abord, avec les excuses du président de la République ;
- Réparation mémorielle ensuite, avec la création d'une maison d'accueil et de la protection de l'enfance, ainsi que d'une commission vérité et réconciliation ;
- Réparation financière enfin, avec une indemnité pour chaque victime.

Ce texte, que j'avais déjà déposé sous la précédente législature, est malheureusement tombé avec la dissolution. Mais nous ne lâcherons rien, jamais. Jusqu'à la victoire.

Et nous aurons besoin de toute bonne volonté pour que les parlementaires français se saisissent du sujet et qu'il soit mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Alors nous comptons sur vous pour que notre pays, la France, pays des Droits de l'Homme, devienne aussi le pays des Droits de l'Enfant.

Un seul mot d'ordre : réparation. Et c'est ensemble, main dans la main, que nous y parviendrons, envers et contre tout.